

MAIRIE

de

CUSY

330 Montée du Chef-lieu

74540 CUSY

☎ : 04.50.52.50.48

mairie@cusy.fr

www.cusy.fr

**ARRETE DU MAIRE N° A2025-13 Domaine : Voirie
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ROUTE D'AIX LES BAINS, MONTEE DU CHEF-LIEU**

Le Maire de la Commune de CUSY,
Vu l'article 25-3 de la Loi du 02.03.82,
Vu le Code de la Route et notamment son article R.411.8,
Vu l'arrêté du 24.11.67 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,
Vu l'ordonnance n° 58-1216 et le décret n° 58-1217 du 15.12.58,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'entreprise FOURNEYRON TP - représentée par Madame FOURNEYRON Laura, en date du 10/01/2025,

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures de sécurité particulières et de réglementer la circulation des véhicules sur la route d'Aix les Bains et la montée du Chef-Lieu (voir plan) – 74540 Cusy pour permettre l'installation de la fibre optique par génie civile.

A R R E T E

Article 1 : La circulation de tous les véhicules sera réglementée du lundi 24/02/2025 au 07/03/2025 de 8h30 à 17h30. (voir plan joint)

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise FOURNEYRON TP —2 chemin du Génie – 69200 VENISSIEUX.
Circulation alternée par feux tricolores.

Article 3 : La chaussée devra être dégagée de toute activité de chantier et entièrement libérée le soir à 17h30

Article 4 : En cas de dégradation la chaussée devra être remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire,

Article 5 : Le Maire de Cusy est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet de la Haute-Savoie,
- Le responsable de l'entreprise FOURNEYRON TP,
- Affichage public/site internet de la commune.

Le 24 janvier 2025,
Le Maire,
Patricia MERMOZ

